

PROJETS DE MOBILITE : ENGAGEMENT QUALITE DU PARTENARIAT PLACEMENTS

L'ORGANISATION D'ENVOI S'ENGAGE A :

Définir *précisément les objectifs du placement, en particulier les aptitudes à développer et compétences à acquérir.*

Choisir *le pays de destination, la durée et le programme du placement et les structures d'accueil qui permettent de réaliser ces objectifs.*

Sélectionner *les bénéficiaires sur des critères clairement définis et transparents.*

Préparer *les bénéficiaires à la vie pratique, professionnelle et culturelle du pays d'accueil en liaison avec les partenaires d'accueil, en particulier par une formation linguistique adaptée aux besoins professionnels des bénéficiaires.*

Etablir *un contrat dont les clauses soient transparentes pour toutes les parties concernées.*

Gérer *les questions liées aux transports, aux conditions de séjour, à la protection sociale et aux assurances, aux visas et permis de travail.*

Evaluer *avec chaque bénéficiaire les résultats au plan personnel et professionnel de sa participation au programme Leonardo da Vinci.*

L'ORGANISATION INTERMEDIAIRE (LE CAS ECHEANT) S'ENGAGE A :

Choisir *les entreprises d'accueil de manière à ce que les objectifs du placement puissent être effectivement réalisés.*

Fournir *les coordonnées de tous les partenaires concernés et s'assurer que toutes les dispositions nécessaires sont en place avant le départ des bénéficiaires de leur pays.*

L'ORGANISATION D'ENVOI ET LE PARTENAIRE D'ACCUEIL S'ENGAGENT CONJOINTEMENT A :

Négocier	<i>le programme individualisé pour chaque bénéficiaire (si possible au cours de visites préparatoires).</i>
S'entendre	<i>sur les mécanismes de suivi et de tutorat.</i>
Mettre en oeuvre	<i>la validation et la reconnaissance des aptitudes et compétences acquises sur la base de critères définis en commun.</i>
Organiser	<i>le système de communication, en y incluant le bénéficiaire.</i>
Evaluer	<i>le déroulement du projet en continu et procéder aux modifications qui se révéleraient nécessaires.</i>

LE PARTENAIRE D'ACCUEIL S'ENGAGE A :

Favoriser	<i>la compréhension des culture et mentalité du pays d'accueil.</i>
Confier	<i>des tâches et responsabilités aux bénéficiaires correspondant à leurs connaissances, aptitudes et compétences ainsi qu'aux objectifs du stage; mettre à leur disposition le matériel nécessaire.</i>
Désigner	<i>le tuteur chargé de suivre la progression de la formation du bénéficiaire.</i>
Apporter	<i>un soutien logistique, si nécessaire.</i>
Vérifier	<i>que le bénéficiaire est correctement assuré.</i>

LE/LA BENEFICIAIRE S'ENGAGE A :

Observer	<i>l'accord négocié pour son placement et se mobiliser pour la réussite de celui-ci.</i>
Respecter	<i>le règlement de l'organisation d'accueil, ses horaires de travail et codes de bonne conduite et de discrétion professionnelle.</i>
Communiquer	<i>au promoteur/organisation d'envoi d'éventuels problèmes et changements concernant le stage.</i>
Envoyer	<i>son rapport, selon le modèle prévu, à l'issue de son placement, avec les justificatifs de dépenses qui lui sont demandés</i>